

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 12240, RUE LACHAPELLE**

Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009)

AVIS est par les présentes donné qu'une demande d'autorisation pour la démolition de l'immeuble portant le numéro 12240, rue Lachapelle, Montréal, a été déposée au comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles en vertu du règlement ci-dessus mentionné.

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, cette demande d'autorisation sera soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis.

Les commentaires ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 14 juillet, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Demande d'autorisation de démolition – 12240, rue Lachapelle », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Demande d'autorisation de démolition – 12240, rue Lachapelle
Bureau du secrétaire d'arrondissement
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8

La documentation afférente à cette demande d'autorisation de démolition peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 29 juin 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 29 juin.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat le 29 juin 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Chantal Châteauvert